Comité technique académique du 21 octobre 2021

Proposition suite au groupe de concertation du 15 octobre 2021 relatif à la mise en œuvre de la revalorisation indemnitaire des personnels infirmiers de l'éducation nationale au titre de 2021 – Agenda social du Grenelle de l'Education.

1. Les objectifs de la revalorisation :

- assurer la revalorisation indemnitaire des personnels infirmiers, logés et non logés, des deux groupes de fonctions :
- permettre une certaine convergence indemnitaire réduisant les disparités existantes entre les académies, entre les infirmiers logés et non logés et entre les groupes de fonctions

2. Les modalités de mise en œuvre de la mesure

Cette mesure de revalorisation repose sur la fixation de valeurs nationales de référence de l'IFSE vers lesquelles les personnels infirmiers de l'éducation nationale doivent tendre.

La revalorisation proposée pour les personnels logés et non logés du groupe 2 est supérieure à celle des personnels du groupe 1.

- INFENES non logés

GROUPE IFSE	TYPE DE FONCTION	NOMBRE	IFSE actuelle	Valeur cible	Proposition de revalorisation
1	Missions d'infirmier conseiller technique auprès du recteur ou du DASEN	5		4 750€	+ 5%
2	Missions d'infirmier	246	3 971,64 €	4 325 €	4 425 €

- INFENES logés

GROUPE IFSE	TYPE DE FONCTION	NOMBRE	IFSE actuelle	Valeur cible	Proposition N° 1
1	Missions d'infirmier conseiller technique auprès du recteur ou du DASEN	/	/	/	
2	Missions d'infirmier	53	1 985,75 €	2 800 €	3 243 €